

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	16
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. CHASTAING, Mme DANIN, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. THOME, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. SEFRIN pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, M. VET pouvoir à M. GANDRILLON, Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MONET pouvoir à Mme MOLLIERE, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ALLET.

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme YOT.

**Secrétaire de séance** : Mme MOLLIERE.

#### **N° DEL-2023-036**

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR LE MINI-SEJOUR « ILE DE LOISIRS DE JABLINES » DU 10 AU 13 JUILLET 2023 POUR LES ELEMENTAIRES ET LES JEUNES SAINT-PRISSIENS**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission permanente Enfance-Jeunesse en date du 23 mars 2023,

VU l'avis favorable de la commission permanente Finances en date du 27 mars 2023,

CONSIDERANT que les familles inscrivant leur enfant au mini-séjour « Ile de loisirs de Jablines » du 10 au 13 juillet 2023 seront facturées d'un montant de 175€

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1 :** APPROUVE la participation financière de 175€ des familles par enfant ou jeune inscrit au mini-séjour « Ile de loisirs de Jablines » organisé par le centre de loisirs élémentaire Pierrot et l'Espace Jeunes du 10 au 13 juillet 2023

**Article 2 :** DIT que les recettes seront imputées dans le compte 70 632

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire